

# Conseil — en bref —

**MRC**  
**VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

## **Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 22 novembre 2023**

### **Administration générale**

Renouvellement – Entente de deux ans – Utilisation du logiciel COBA RH/Paie

- Il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à ratifier et à signer une entente de deux (2) ans pour l'utilisation du logiciel COBA RH/Paie, au coût de 7 000\$ pour 2024, et 7 200\$ pour 2025.

### **Conseil**

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 – Partie 1 –  
Partie commune à toutes les municipalités

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la partie I du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 9 502 569 \$, des affectations et activités d'investissements de 341 721 \$ et des revenus de 6 082 343 \$.

Adoption des répartitions 2024 (Quotes-parts) – Partie 1 – Partie commune à  
toutes les municipalités

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2024, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau

#### Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 462 117 \$, des affectations et autres activités de 152 382 \$ et des revenus de 38 081 \$.

#### Adoption des répartitions 2024 (Quotes-parts) – Partie 2 – Traitements des eaux usées Certaines municipalités

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2024, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau

#### Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la partie 3 du budget relatif aux opérations de gestion des matières résiduelles, comportant des dépenses de fonctionnement de 3 882 865 \$, des affectations et activités d'investissements de 161 291 \$ et des revenus de 2 229 917 \$.

#### Adoption des répartitions 2024 (Quotes-parts) – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2024, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau

## **Gestion financière et administrative**

#### Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes – Période du 18 octobre au 22 novembre 2023

- Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes pour la période du 18 octobre au 22 novembre 2023.

#### Adoption du taux d'intérêt applicable sur les comptes en souffrance pour l'année 2024 (15 % annuellement)

- Il est résolu qu'un taux d'intérêt de 15 % par année soit appliqué sur tout compte en souffrance dû à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et aux territoires non organisés pour l'année 2024.

## **Gestion des ressources humaines**

#### Entérinement - Embauche de ressources à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche des ressources suivantes, aux conditions de travail en vigueur à la MRC :
  - Madame Vanessa Béland, Technicienne en aménagement du territoire et TNO
  - Madame Stéphanie Lavictoire, Agente de l'aménagement du territoire (profil patrimoine bâti), intérim
  - Madame Megan Danis, Agente de développement économique aux entreprises touristiques.

## **Gestion de projet**

#### Adoption – Règlement 2023-379 « Décrétant une dépense de 752 500 \$ et un emprunt de 752 500 \$ afin de financer les honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l'exécution des travaux de l'agrandissement du siège social »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2023-379 « Décrétant une dépense de 752 500 \$ et un emprunt de 752 500 \$ afin de financer les honoraires professionnels relatifs à la confection de plans et devis pour l'exécution des travaux de l'agrandissement du siège social » et d'autoriser la directrice générale à signer les documents se rattachant au règlement. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale

adjointe et gestionnaire de projet à transmettre une copie de la présente résolution, du règlement 2023-379 ainsi que tout autre document requis pour l'approbation du règlement d'emprunt au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Annulation – Appel d'offres 230816 « Acquisition de six remorques 53 pieds à plancher mobile – financement par crédit-bail avec option d'achat » et Autorisation – lancement d'un nouvel appel d'offres

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'annuler l'appel d'offres 230816 « Acquisition de six remorques 53 pieds à plancher mobile – financement par crédit-bail avec option d'achat »;
  - D'entériner le lancement de l'appel d'offres 231107 « Acquisition de six remorques 53 pieds à plancher mobile ».

Annulation – Appel d'offres 231030 « Acquisition deux camions semi-remorque – financement par crédit-bail avec option d'achat » et Autorisation – lancement d'un nouvel appel d'offres

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'annuler l'appel d'offres 231030 « Acquisition de deux camions semi-remorque– financement par crédit-bail avec option d'achat »;
  - D'entériner le lancement de l'appel d'offres 231108 « Acquisition de deux camions semi-remorque ».

## **Sécurité publique et incendie**

Appui à la résolution numéro 2023-09-376 de la MRC de la Côte-de-Beaupré – Impact des moyens de pression des membres de la Sûreté du Québec liés à la non-signification des constats d'infraction – Diminution drastique de l'émission d'infractions

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution numéro 2023-09-376 de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Appui à la résolution numéro 2023-176 de la MRC du Granit – Financement relativement aux appels de centres secondaires 9-1-1 incendie

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution numéro 2023-176 de la MRC du Granité

Appui à la résolution numéro 2023-177 de la MRC du Granit – Couverture cellulaire et exigences quant à la modernisation du système 9-1-1

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution numéro 2023-177 de la MRC du Granit.

## **Hygiène du milieu**

Modification de la grille tarifaire – Écocentre Nord et Écocentre Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la grille tarifaire de l'Écocentre Sud et de l'Écocentre Nord de la MRC afin d'y apporter les changements

Entérinement – Octroi de contrat – Fabrication de presses pour la récupération du plastique agricole

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'octroi de contrat pour la fabrication et la livraison de dix (10) presses à plastique en bois à Ferme Lamontagne Inc. au montant de 19 258.31 \$, incluant les taxes.

## **Aménagement et développement**

Résolution d'appui à la résolution MRC-CC-14962-02-23 de la MRC d'Antoine-Labelle relativement à sa demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la date de lancement du programme Réno-Région

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la MRC d'Antoine Labelle relativement à sa demande à la SHQ concernant la date du lancement du programme Réno-Région.

Résolution d'appui à la résolution 2023-08-386 de la MRC du Haut-Saint-François relativement à la demande de financement pour les coûts reliés à la réforme de la collecte sélective – Volet regroupement de la collecte

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution 2023-08-386 de la MRC du Haut-Saint-François.

Résolution d'appui à la résolution 23-09-183-O de la MRC du Rocher-Percé relativement aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) 2023

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution 23-09-183-O de la MRC du Rocher-Percé.

Renouvellement – Adhésion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au Projet L'ARTERRE pour l'année 2024

- Il est résolu de renouveler l'adhésion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au Projet L'ARETERRE, d'autoriser le versement de la cotisation de 3 334.00 \$ audit projet et d'autoriser madame Joanie Courchain, directrice générale à signer l'entente.

Résolution d'appui à la résolution 23-10-213-O de la MRC du Rocher-Percé relativement à la demande d'assouplissement au programme Accès Entreprise Québec (AEQ)

- Il est résolu par le Conseil de la MRC d'appuyer la résolution 23-10-213-O de la MRC du Rocher-Percé.

Adoption – Projet de règlement 2023-378 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification du périmètre d'urbanisation de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2023-378 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification du périmètre d'urbanisation de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau » tel que présenté.

Adoption – Projet de règlement 2023-381 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des limites des affectations à vocation dominante rurale, villégiature et récréative dans la municipalité de Blue Sea »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2023-381 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des

limites des affectations à vocation dominante rurale, villégiature et récréative dans la municipalité de Blue Sea » tel que présenté.

Adoption – Projet de règlement 2023-382 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Kazabazua »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2023-382 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur l'ajout d'usages « habitation multiple (2 unités et plus) » compatibles avec l'affectation à vocation dominante rurale dans une partie de la municipalité de Kazabazua » tel que présenté.

Adoption – Règlement numéro 2023-375 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agro dynamique et conservation pour une affectation à vocation rurale dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie »

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2023-375 tel que présenté.

Adoption – Règlement numéro 2023-376 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification de l'affectation à vocation dominante rurale pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Kazabazua »

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2023-376 tel que présenté.

Adoption – Règlement numéro 2023-377 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des dispositions concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux et sur l'encadrement des usages « résidences de tourisme » sur le territoire de la MRC »

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2023-377 tel que présenté.

Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) –  
Transport interurbain, Ligne Grand-Remous/Ottawa – Autobus Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'octroyer une aide financière d'un montant de 25 % des dépenses admissibles à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
  - De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 3.1, soit la somme égale à 75% des dépenses admissibles;
  - De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2022 (1er mars 2022 au 28 février 2023);
  - De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
  - De préciser que le nombre de déplacements anticipés est de 4 000 déplacements;
  - De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence.

Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) –  
Transport interurbain, Ligne Grand-Remous/Ottawa – Autobus Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'octroyer une aide financière d'un montant de 25 % des dépenses admissibles à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
  - De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 3.1 soit la somme égale à 75 % des dépenses admissibles;



- De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2023 (1er mars 2023 au 28 février 2024);
- De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- De préciser que le nombre de déplacements anticipés est de 5 000 déplacements;
- De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence.

Modification de la résolution 2021-R-AG174 – Demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) – Liaison des travailleurs – Autobus Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'octroyer une aide financière d'un montant de 25 % des dépenses admissibles à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG et au GUTACVG, pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Maniwaki et Gatineau/Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
  - De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 3.1 soit la somme égale à 75 % des dépenses admissibles. Le nombre de déplacements anticipés est de 500 déplacements;
  - De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2022 (1er janvier au 31 décembre);
  - De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
  - De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la compagnie pour l'année de référence;
  - D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTACVG et à Autobus Gatineau.

Modification de la résolution 2021-R-AG174 – Demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) – Liaison des travailleurs – Autobus Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'octroyer une aide financière d'un montant de 25 % des dépenses admissibles à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG et au GUTACVG, pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Maniwaki et Gatineau/Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
  - De demander au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 3.1 soit la somme égale à 75 % des dépenses admissibles. Le nombre de déplacements anticipés est de 1000 déplacements;
  - De préciser que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2023 (1er janvier au 31 décembre);
  - De préciser que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
  - De mandater le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la compagnie pour l'année de référence;
  - D'envoyer la présente résolution au MTQ, au GUTACVG et à Autobus Gatineau.

Avis de conformité du règlement no. 2023-022 de la municipalité d'Egan-Sud relatif à la démolition d'immeubles

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve du règlement no.2023-022 de la municipalité d'Egan-Sud relatif à la démolition d'immeubles et demande à la directrice générale d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Autorisation d'octroi de contrat et autorisation de signatures – Déneigement bretelle d'accès « Le Domaine » - Hiver 2023-2024

- Il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à octroyer un contrat pour le déneigement de la bretelle d'accès du Domaine pour la saison hivernale 2023-2024 à Construction Lemiro pour un montant total avant taxe de 46 404,05\$.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil  
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
aura lieu le mercredi le 15 décembre  
2023.**

Veillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.





